



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

**PRESENTS** : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – CHAUMONT – Mmes LEMELIN – CORTET – M CHEVALLIER – Mmes TIBERGHEN – BERTRAND – M DENIS

**SECRETARE** : Madame LANG Valérie

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux élus une minute de silence en la mémoire de Monsieur Emmanuel RAT, ancien Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers présents, s'il peut être exceptionnellement ajouté un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Point 26 : Aide à l'installation d'un nouveau dentiste.

En effet, il précise que, si la Commune désire l'installation d'un nouveau dentiste, il va certainement falloir y participer.

L'assemblée donne son accord.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATION DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 26 septembre 2024, à savoir :

2024_005	Mission retraite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
2024_006	MAPA Travaux de rénovation du Square Legendre

Pour la décision n° 2024\_006, Monsieur CHAUMONT Philippe, Conseiller Municipal, demande si les crédits budgétaires étaient prévus en 2024 pour cette opération. Monsieur le Maire répond affirmativement.

#### 2024\_D062 DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de travaux de rénovation énergétique de la garderie pour un montant de 324 517.80 € TTC,
- ADOPTE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE une subvention de 67 608 € auprès de l'Etat, correspondant à 25 % du montant du projet,

- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

**2024\_D063 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 POUR L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GARDERIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de travaux de rénovation énergétique de la garderie pour un montant de 324 517.80 € TTC,
- ADOPTE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE une subvention de 58 337.20 € auprès de l'Etat, correspondant à 21.57 % du montant du projet,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

**2024\_D064 DEMANDE DE SUBVENTION 2025 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU 4 SEPTEMBRE ENTRE LES RUES DE THOU ET DU PUIITS VENEAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de travaux d'Aménagement de la rue du 4 septembre entre les rues de Thou et du Puits Veneau pour un montant de 209 503.00 € HT,
- Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature 2025 au Conseil Départemental du Loiret pour cette opération,
- Sollicite un soutien financier de 40 %, soit 83 801.20 € et l'autorisation de préfinancement du Conseil Départemental du Loiret,
- Charge le Maire de toutes les formalités nécessaires afférentes à cette demande de subvention.

**2024\_D065 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE TYPE RIDER DE MARQUE HUSQVARNA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet d'achat d'une tondeuse autoportée type « Rider » de marque HUSQVARNA,
- SOLLICITE du Conseil Régional au titre du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois une aide pour l'achat d'une tondeuse autoportée type « Rider » de marque HUSQVARNA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2024\_D066 MAPA – TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE DES PETITS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au choix de la Commission MAPA, réunie le 22 novembre 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier,
- INFORME que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Commune de Bonny-sur-Loire 2025, section investissement, article 231, comptabilité M57.

**2024\_D067 MAPA – AVENANT N° 1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU 4 SEPTEMBRE ET RUE DU PORC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au choix de la Commission MAPA, réunie le 22 novembre 2024,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du présent avenant et tous les documents s'y rapportant,
- INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, section investissement, article 231, comptabilité M57.

**2024\_D068 TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DU 4 SEPTEMBRE ENTRE LES RUES DE THOU ET DU PUIITS VENEAU – ENGAGEMENT PARTICIPATION A VERSER AU DEPARTEMENT DU LOIRET MAITRE D'OUVRAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au principe de versement d'une participation au Conseil Départemental du Loiret de la participation communale dont le coût réel sera connu après passation du marché pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue du 4 septembre entre les rues de Thou et du Puits Veneau,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à venir avec le Conseil Départemental du Loiret,
- INFORME que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune de Bonny-sur-Loire, section fonctionnement, article 65733, comptabilité M57.

**2024\_D069 APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE et N'EMET PAS D'OBJECTION sur ce rapport d'activité présenté.

**2024\_D070 ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 223.60 € correspondant à des années antérieures,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Primitif 2024 de la Commune à l'article 6542, comptabilité M57.

**2024\_D071 REMBOURSEMENT AU REEL DES FRAIS DE REPAS EXPOSES DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels des agents en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévue pour le remboursement forfaitaire.
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le prix des repas pour les déplacements professionnels des agents de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement, suivant la réglementation en vigueur, à l'article 625, comptabilité M57, du budget communal.

**2024\_D072 CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de créer UN poste aux Services Administratif à compter du 17 décembre 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » pour 12 mois avec une durée de travail fixée à 35 heures par semaine.

#### **2024\_D073 TABLEAU DES EFFECTIFS 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades aux 1<sup>er</sup> janvier 2025, 1<sup>er</sup> avril 2025 et 1<sup>er</sup> octobre 2025,
- PRECISE que ces emplois seront pourvus aux dates susvisées,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

#### **2024\_D074 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNAL M57 – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'inscription au budget communal 2024, comptabilité M57, des crédits proposés.

#### **2024\_D075 DECISIONS BUDGETAIRES – AUTORISATION DE DEPENSES BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au vote du prochain budget.

#### **2024\_D076 VALIDATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Bonny sur Loire,
- PRECISE qu'un arrêté d'adoption sera signé par le Maire et intégré au P.C.S.

#### **2024\_D077 RENOUELEMENT CONVENTION INTERVENTION AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI) AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour signer la convention pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **2024\_D078 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une subvention à l'association de Basket de Neuvy-sur-Loire (RIB dénommé Assoc. Sportive et Culturelle de Neuvy-sur-Loire) et à la SERBHAG,
- INDIQUE que le règlement des dépenses sera imputé à l'article 65748, comptabilité M57 du budget communal,
- INDIQUE que les crédits budgétaires sont prévus dans le budget principal 2024 de la Commune de Bonny-sur-Loire.

#### **2024\_D079 ACCORD DE PRINCIPE CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son approbation de principe à l'inscription de DEUX classes de découverte au Budget Primitif 2025,
- AUTORISE Madame la Directrice de l'Ecole de Bonny-sur-Loire à procéder aux inscriptions auprès de l'œuvre Universitaire du Loiret.

#### **2023\_D080 FIXATION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les différents tarifs du restaurant scolaire suivant les différents cas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **2024\_D081 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – RECRUTEMENT DE 6 AGENTS RECENSEURS – DETERMINATION DE LA REMUNERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CREE 6 emplois d'agents non-titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité suscité par le recensement de la population,
- DECIDE de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'une rémunération brute prenant en compte le type de document à remplir et à collecter,
- INSCRIRA la dépense correspondante à l'article 6413, comptabilité M57 du Budget Primitif communal 2025.

#### **2024\_D082 TARIFS 2025 – SALLES MUNICIPALES – MATERIEL – TERRASSES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de location des salles municipales, des barnums et des terrasses en 2025.

#### **2024\_D083 TARIFS 2025 – CAUTION SALLES MUNICIPALES – BARNUMS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de caution des salles municipales et barnums en 2025.

#### **2024\_D084 TARIFS 2025 – CONCESSIONS CIMETIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les tarifs des concessions cimetière en 2025

## 2024\_D085 OUVERTURES DOMINICALES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'accorder, en 2025, aux commerces de Bonny-sur-Loire, les dates d'ouvertures dominicales 2025 demandées.

## 2024\_D086 AIDE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU DENTISTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien le recrutement d'un nouveau dentiste,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à régler l'achat du matériel du Docteur FREGEAI Vincent, dentiste à la Maison de Pays Pluridisciplinaire,
- DONNE son accord pour l'inscription au budget communal 2025, ladite- somme, chapitre 21, comptabilité M57.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

- ⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus que les travaux de la bibliothèque (maçonnerie, portes, pose de placo...) ont commencé.
- Maison de Santé Pluridisciplinaire sont réalisés. C'est la même entreprise qui fait les travaux à la bibliothèque.
- ▶ informe les élus que les travaux de double plaquage à la
- ▶ informe les élus sur la distribution des nouveaux
- containers qui se terminent le 18 décembre 2024. Il informe des jours de collecte à partir du 6 janvier 2025 : semaine paire, le jeudi, sacs jaunes, le vendredi, sacs gris.
- ▶ informe les élus des dates à retenir :
- 13 décembre 2024 à 15 h 30 = marché de Noël des écoles,
  - 14-15 décembre 2024 = marché de Noël de l'Amicale Bonnychonne,
  - 19 décembre 2024 à 18 h 00 = Noël du personnel communal,
  - 21 décembre 2024 à 20 h 30 = concert de l'Harmonie de Bonny,
  - 07 janvier 2025 = vœux au personnel communal,
  - 15 janvier 2025 = vœux de la municipalité.
- ⇒ **Madame GAUDIN HENAFF Evelyne** ▶ informe les élus que le bulletin est en cours d'organisation avec quelques soucis pour le faire. La distribution se fera la dernière semaine de décembre par les élus.
- ⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ fait part de son inquiétude concernant le Centre de Secours de Bonny-sur-Loire (9 sapeurs-pompiers). Il souhaite que le problème soit pris au sérieux par Monsieur le Maire.
- ⇒ **Madame LE GALLOU Annick** ▶ informe les élus que Philippe Chevallier et elle-même ont été sollicités pour participer au raid de Millau en 2025. Monsieur le Maire répond que s'il y a assez d'élus et d'agents (4 personnes) pour faire une équipe, il ne voit pas pourquoi la Commune de Bonny-sur-Loire n'y participerait pas financièrement. Ce sujet sera vu lors des attributions des subventions aux associations.
- ⇒ **Madame LEMELIN Arlette** ▶ a eu beaucoup de félicitations dans le cadre du repas des Cheveux Blancs, notamment envers le cuisinier et son aide qui forment un binôme parfait.
- ⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ évoque le problème de distribution du courrier par la poste à l'heure actuelle. Elle reçoit le courrier des voisins et vice et versa et n'a plus les publicités de Super U.
- ⇒ **Madame BERTRAND Laurence** ▶ informe les élus de la prochaine dissolution de l'Association des Donneurs de Sang. Les membres du bureau de Bonny ont tous démissionné.
- ⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ informe les élus qu'il n'y a plus de boucher/charcutier/traiteur sur le marché du samedi matin.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,  
**Michel CHAILLOU**

Le Secrétaire de séance,  
**Valérie LANG**

